

Site internet officiel : www.louzac-saint-andre.fr

LE MOT DU MAIRE

Mars est un mois important pour la plupart des communes : celui où se votent les budgets municipaux. De plus en plus, le budget pour l'année en cours est validé début avril. Cela nous est autorisé par l'Etat, lui-même tardant de plus en plus à fournir les éléments budgétaires indispensables à sa préparation.

En préalable, le 19 mars dernier, le Conseil municipal a voté à l'unanimité le compte administratif. Ce document présente le budget 2018 tel qu'il s'est conclu au terme de l'exercice. Son détail est consultable en Mairie par chaque citoyen qui le souhaite. **Par rapport à l'an passé nous terminons avec un excédent de fonctionnement quasi similaire** (116 000 € en 2017 et 115 000 en 2018).

Compte tenu des diminutions que nous avons subies du côté des recettes (- 5 000 € pour la dotation forfaitaire versée par l'Etat ; - 25 000 € pour la dotation de solidarité de Grand Cognac), **il a fallu de nouveau dépenser au plus juste**. Le Conseil municipal y est habitué, même si l'austérité n'est jamais décidée de gaité de cœur. Mais c'est à ce prix que l'on peut maintenir une fiscalité dans la moyenne de la plupart des communes rurales de Grand Cognac. Le budget pour 2019 est en cours de préparation...

Il est à espérer, même si c'est sans doute trop tard pour cet exercice, que le gouvernement, suite au Grand débat, ait entendu **la détresse des communes rurales et des petites villes**. Il est à souhaiter que le gouvernement ait enfin repris conscience que **sans dotations financières suffisantes les municipalités ne peuvent jouer pleinement leur rôle de lien social et d'acteur de proximité**. Et cet enjeu est primordial.

Lilian JOUSSON

COMPOST

CALITOM organise une **vente de compost le samedi 06 avril de 9 H à 12 H et de 14 H à 16 H** au Valoparc (lieu-dit Panneloup à SAINTE SÉVÈRE).

Informations : ☎ 0 800 500 429

FLEURISSEMENT

Il n'est pas trop tard pour **bénéficier de graines offertes par la Commune pour fleurir les pieds de murs en limite du domaine public**. Il suffit de prendre contact avec la Mairie : ☎ 05 45 82 18 80 / mairie.louzacstandre@wanadoo.fr.

*Il est rappelé que le **désherbage chimique est réglementé**. Les bas de murs sont souvent à proximité des zones (caniveaux, fossés, etc...) où il est strictement interdit d'utiliser des produits chimiques.*

*Le **fleurissement est donc une excellente alternative**, car une fois semées les plantes (de type jachère fleurie) ne nécessitent que deux fauches annuelles.*

VENTE DE VÊTEMENTS

A partir du 1^{er} avril, « Les tendances d'Elodie » seront exposées **tous les lundis de 14 H à 18 H** au salon « Stephie Nails » (prothésiste ongulière) au Fief des Groies.

LISTES ÉLECTORALES

Les élections européennes se dérouleront le dimanche 26 mai. **Toute personne non encore inscrite sur les listes électorales communales doivent accomplir leurs formalités avant le 31 mars 2019** en se présentant à la mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile. Merci de ne pas attendre le dernier moment.

A la demande de la Préfecture, une permanence se tiendra à la Mairie le samedi 30 mars de 10 H 30 à 12 H 30.

BRIN D'AILLET

L'Iberica organise sa traditionnelle journée du 1^{er} mai au Fief des Groies. Un forfait de 18 € pour la journée complète est proposé, sinon :

- 6 € le casse-croute de 9 H 30
- 16 € le repas de midi prolongé d'un après-midi de détente (boules, cartes, etc...)

Inscriptions : ☎ 05 45 82 93 44

TRI SÉLECTIF

Prochaines collectes des sacs jaunes (**les mettre la veille au soir après 20 H**) :

- lundi 08 avril
- **mardi 23 avril**

AGENDA

IBERICA

Vendredi 29 mars 14 H 00
Jeux de boules au Fief des Groies

THÉÂTRE

Samedi 30 mars COMPLET
Représentation à la salle des fêtes de JAVREZAC

DON DU SANG

Lundi 1^{er} avril 15 H 30
Collecte de sang à COGNAC (La Salamandre) jusqu'à 19 H 30

THÉÂTRE

Vendredi 05 avril 20 H 30
Représentation à la salle des fêtes d'ARS
(Réservations : ☎ 05.45.82.32.49)

Samedi 06 avril 20 H 30
Représentation à la salle des fêtes de CHATEAUNEUF (Réservations : ☎ 06.58.75.45.57)

Vendredi 12 avril COMPLET
Représentation à l'Auditorium « Maurice Ravel » de JARNAC

BROCANTE

Dimanche 14 avril 8 H 00
9^{ème} vide grenier d'hiver à la salle polyvalente du Fief des Groies organisé par le Louzac Pétanque Club (1,50 € le ml – Inscriptions : ☎ 05 45 82 55 72)

IBERICA

Dimanche 28 avril 14 H 00
Jeux de boules au Fief des Groies

PAROISSE

Samedi 13 avril 18 H 00
Messe des Rameaux à l'église Saint Martin de Louzac

ÉTAT CIVIL

DÉCÈS

VARIZAT Jean-Claude 10 mars
Durant de nombreuses années il siégea au sein de la Commission Communale d'Aide Sociale. Il en fut un membre apprécié.

INAUGURATION

La Commune a créé un chemin de promenade dit « sentier des papillons » qui sillonne le territoire de LOUZAC SAINT ANDRÉ sur 3kms environs. Il sera inauguré le **samedi 04 mai à 10 H**. Tous les adeptes de la marche et du jogging sont les bienvenus. Rendez-vous devant la mairie au bourg de Louzac.

Une seconde boucle pédestre sera bientôt matérialisée pour poursuivre le maillage du territoire communal en sentiers champêtres.

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 19 mars

- **Bibliothèque municipale** → Une convention de partenariat avec Grand Cognac est signée pour la création d'un réseau de bibliothèque.
- **Comptes administratif et de gestion 2018** → Vote à l'unanimité des comptes de la commune qui se clôturent avec un excédent de fonctionnement de 115 009,94 € et un déficit d'investissement de 32 899,37 €.
- **Affectation des résultats 2018** → A l'unanimité l'excédent de fonctionnement est affecté en investissement (42 255,41 €) et en report de fonctionnement (72 754,73 €) pour 2019.
- **Salon de coiffure** → Le loyer est revalorisé à compter du 1^{er} avril de 2,41 %.
- **Charges locatives** → Au vu du montant des provisions mensuelles versées par les locataires du pavillon de l'école primaire, une régularisation est votée.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Le **dimanche 14 avril**, à l'occasion du 9^{ème} Vide grenier d'hiver, la bibliothèque municipale organise une **journée portes ouvertes en présence de l'auteur cognacais Francis Georges BARDEAU**.

FEUX DE PLEIN AIR

Il est souvent demandé à la Mairie par des habitants de la Commune l'autorisation de brûler branchages et autres déchets végétaux. **L'arrêté du Préfet de la Charente en date du 03 mai 2016 interdit ce type de feux.**

SAVOIR VIVRE ENSEMBLE

Avec le printemps, revient l'époque où chacun entretient son jardin, cultive son potager et améliore son bâti. **Les relations de bon voisinage nécessitent de respecter certaines règles** définies par arrêté préfectoral **mais aussi de faire preuve de tolérance** en l'absence d'abus ou de non-respect occasionnel.

Les travaux de jardinage et de bricolage avec des moteurs générant des bruits aux fréquences sonores inhabituelles ne sont autorisés qu'aux plages horaires suivantes :

- du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 8 H 30 à 12 H et de 14 H 30 à 19 H 30
- samedi de 9 H à 12 H et de 15 H à 19 H
- dimanche et jours fériés de 10 H à 12 H.

ASSISTANTE SOCIALE

En l'absence de permanence en mairie, **il convient de prendre directement rendez-vous avec l'assistante sociale du secteur** (☎ 05.16.09.51.25).